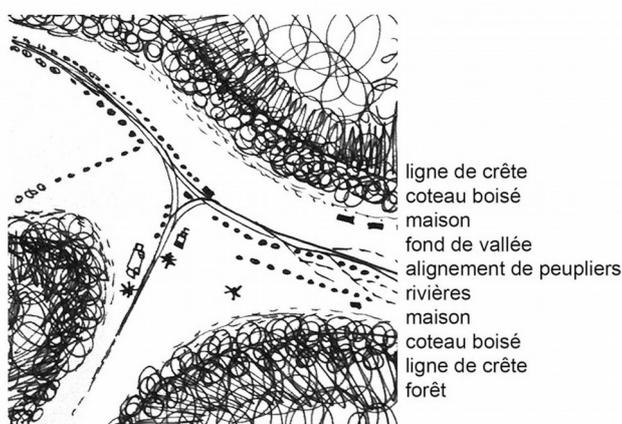
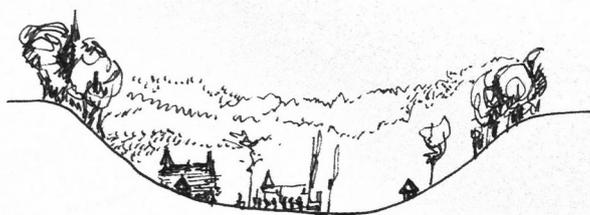
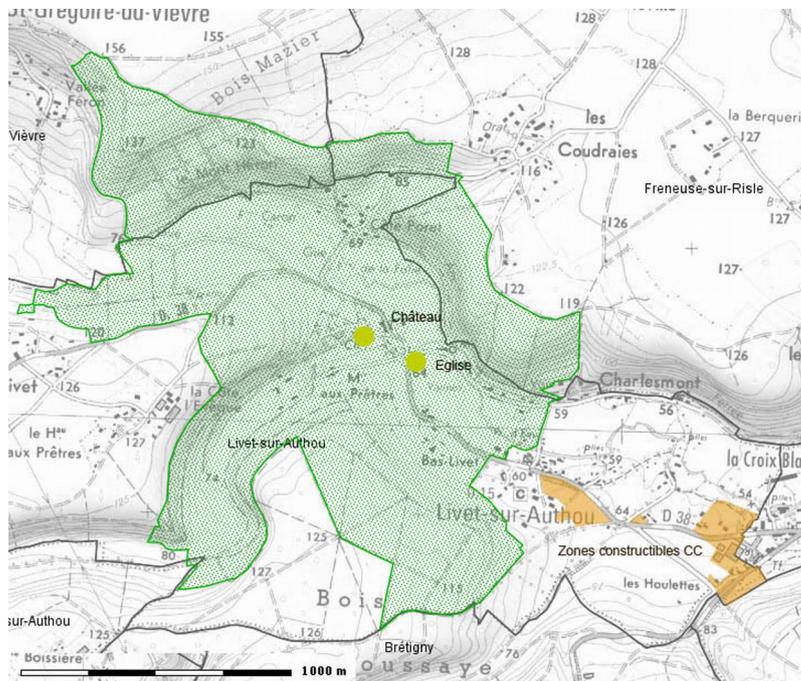


Le vallon de l'Authou



Le vallon de l'Authou est site classé depuis le 1^{er} mars 1993. C'est donc un classement relativement récent. Avant cette date, la chance est que le site a été relativement peu atteint par une urbanisation de mitage. En effet, il s'agit d'un site remarquable qui se découvre et se parcourt très agréablement. Les quelques fiches des Essentiels qui lui sont dédiées vont nous permettre de mettre en évidence ses grandes caractéristiques tant en terme paysager (Connaissance n°34, 35 sur les clôtures et 36 sur la végétation présente) qu'en terme architectural.

L'objectif d'un site classé est de mettre en valeur le site par le fait que ses caractéristiques sont identifiées et nécessitent d'être préservées. Elles servent de référence pour les aménagements présents et futurs.

Le vallon de l'Authou est assez simple à décrypter en terme paysager : les crêtes sont arborées et préfigurent la forêt qui se développe sur les débuts des plateaux. Les flancs des coteaux accueillent une urbanisation réduite à quelques habitations (colombage, chaumière...). Ils sont le lieu d'un changement végétal. Les arbres feuillus et résineux disparaissent au profit de prairies occupées par des animaux. Les clôtures sont faites de poteaux bois et de grillages simples. L'Authou qui serpente en fond de vallée est bordée par des linéaires de peupliers où le gui abonde. Quelques saules têtards sont toujours cultivés et côtoient des arbres plus méditerranéens comme des pins sylvestres ou plus rares comme un cèdre du Liban. Le village se positionne en fond de vallée tout comme les moulins et les lavoirs. Deux éléments remarquables existent avec le château et son parc et l'église et son cimetière.

Aujourd'hui, il s'agit de préserver cette organisation en terme d'occupation de l'espace en recherchant prioritairement la non-fermeture du fond de vallon soit par des habitations ou leurs extensions si elles sont mal intégrées soit par des clôtures ou des haies inappropriées.

* pour aller plus loin, voir *Les Essentiels Conseil par communes*

